

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVE AUX ACHATS

Le Directeur,

- Vu le Code de la santé publique,
- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre national de gestion du 5 août 2021, renouvelant Monsieur Pierre BEST en qualité de Directeur du Centre hospitalier de Chartres,
- Vu la décision n° 01/2022 portant organisation fonctionnelle du pôle « Management et Ressources » du Centre hospitalier de Chartres en date du 1^{er} septembre 2022.

Décide

ARTICLE 1er :

La présente décision annule et remplace les dispositions de la décision de délégation de signature relative aux achats en date du 13 juillet 2020.

ARTICLE 2 :

2.1) Relativement à la **Direction des achats du Centre hospitalier de Chartres**, délégation est donnée à **Madame Marie SY-BOURGEOIS**, Directrice-adjointe en charge de la Direction des achats, à effet :

- de signer tous les actes administratifs, documents, pièces et correspondances relevant des attributions et compétences de sa Direction dans tous les domaines d'achat, exceptés les produits pharmaceutiques, comprenant :
 - l'ensemble des bons de commande et factures,
 - les suspensions de paiement,
 - les certificats de paiement,
 - les actes relatifs à la maîtrise d'ouvrage,
 - l'ensemble des avenants des marchés passés avant le 31 décembre 2017 dans la limite d'un montant cumulé d'évolution de 10% par rapport au montant du marché initial.
- à l'occasion de sa participation aux permanences de Direction (gardes administratives), de signer tous les documents et correspondances afin de prendre toute mesure de police générale au sein de l'établissement, afin de prendre toute mesure conservatoire destinée à garantir la sécurité des biens et des personnes, notamment d'autoriser les admissions et sorties de patients, d'autoriser les transports de corps avant mise en bière, d'interroger le registre des refus prélèvements d'organes.

2.2) Relativement à la **Cellule départementale de la commande publique du GHT HOPE (Hôpitaux publics euréliens)**, délégation est donnée à **Madame Marie SY-BOURGEOIS**, Directrice-adjointe en charge de la Cellule départementale de la commande publique du GHT HOPE, à effet de signer tous les actes administratifs, documents, pièces et correspondances relevant des attributions et compétences de sa Direction, comprenant, pour les marchés du GHT :

- l'ensemble des pièces relatives aux marchés publics d'un montant inférieur au seuil de 300 000 euros HT ;
- les documents afférents aux marchés d'un montant supérieur au seuil de 300 000 euros HT, à l'exception des actes d'engagement ;
- l'ensemble des avenants des marchés dans la limite d'un montant cumulé d'évolution de 10% par rapport au montant du marché initial pour les marchés de fournitures et de services, et de 15 % pour les marchés de travaux ;
- la passation des marchés dans tous les domaines d'achat : Produits pharmaceutiques, Laboratoires – Produits sanguins, Biomédical, Hôtelier, Services, Informatique, Maintenance – Énergie, Travaux, Formation.

2.3) En cas d'empêchement de **Madame Marie SY-BOURGEOIS**, délégation est donnée à **Madame Céline CHENAULT-MARGAT**, adjointe des cadres, à effet de signer :

- les correspondances, pièces diverses et actes de gestion courante relatifs aux attributions de cette direction ;
- l'ensemble des bons de commande et factures dans la limite de 40 000 euros HT ;
- les suspensions de paiement ;
- les certificats de paiement.

2.4) En cas d'empêchement simultané de **Madame Marie SY-BOURGEOIS** et de **Madame Céline CHENAULT-MARGAT**, délégation est donnée à **Madame Virginie GUIBON**, adjointe des cadres, à effet de signer :

- les correspondances, pièces diverses et actes de gestion courante relatifs aux attributions de cette direction ;
- l'ensemble des bons de commande et factures dans la limite de 40 000 euros HT ;
- les suspensions de paiement ;
- les certificats de paiement.

2.5) En cas d'empêchement simultané de **Madame Marie SY-BOURGEOIS**, de **Madame Céline CHENAULT-MARGAT** et de **Madame Virginie GUIBON**, délégation est donnée à **Madame Nathalie GALLAS**, adjointe des cadres, à effet de signer :

- les correspondances, pièces diverses et actes de gestion courante relatifs aux attributions de cette direction ;
- l'ensemble des bons de commande et factures dans la limite de 40 000 euros HT ;
- les suspensions de paiement ;
- les certificats de paiement.

2.6) En cas d'empêchement simultané de **Madame Marie SY-BOURGEOIS**, de **Madame Céline CHENAULT-MARGAT**, de **Madame Virginie GUIBON** et de **Madame Nathalie GALLAS**, délégation est donnée à **Madame Françoise COLLARD**, adjointe des cadres, à effet de signer :

- les correspondances, pièces diverses et actes de gestion courante relatifs aux attributions de cette direction ;
- l'ensemble des bons de commande et factures dans la limite de 40 000 euros HT ;
- les suspensions de paiement ;
- les certificats de paiement.

2.7) En cas d'empêchement simultané de **Madame Marie SY-BOURGEOIS**, de **Madame Céline CHENAULT-MARGAT**, de **Madame Virginie GUIBON**, de **Madame Nathalie GALLAS** et de **Madame Françoise COLLARD**, délégation est donnée à **Monsieur Olivier FALANGA**, Directeur-adjoint, à effet de signer tous les actes administratifs, documents, pièces et correspondances relevant des attributions et compétences de la Direction des achats du Centre Hospitalier de Chartres décrits à l'article 2.1 et de la Cellule départementale de la commande publique du GHT HOPE décrits à l'article 2.2 à hauteur des montants indiqués auxdits articles.

2.8) Délégation est donnée à **Madame Marie SY-BOURGEOIS**, en tant que **Présidente du Comité territorial des achats** réuni en formation de commission d'attribution (pour les appels d'offres et certains marchés non formalisés à la demande du Comité territorial des achats), à effet de signer l'ensemble des rapports de présentation des marchés qui peuvent être préalablement validés en Comité territorial des achats réuni en formation de commission d'attribution.

Fait à Chartres, le 9 mai 2023

Le Directeur,

Pierre BEST



Copie et/ou publication :

- Personnes recevant délégation
- Directoire
- Conseil de surveillance
- Trésorier
- Equipe de Direction
- Recueil des actes administratifs

SIGNATAIRE	SIGNATURE
Madame Marie SY-BOURGEOIS	
Madame Céline CHENAULT-MARGAT	
Madame Virginie GUIBON	
Madame Nathalie GALLAS	
Madame Françoise COLLARD	
Monsieur Olivier FALANGA	